

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2023 – DPAT / T-086

portant interdiction de la circulation routière

VOIE	R.D. 31
P.R.	PR 4 + 800 au PR 4 + 860
COMMUNES	KERBACH
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme de réparation et d'entretien des ouvrages d'art</i> - Dans le cadre des préparatifs et de la mise en place du chantier de l'Ouvrage d'Art n° OA-FB12 (PR4+825) : • Opération de manutention nécessitant une grue placée sur la route.
DATES	• Mercredi 5 juillet 2023
SYSTEME D'EXPLOITATION	Coupure et déviation générale de la circulation routière (Coupure de 8h00 à 17h00)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de coupure et de déviation à la charge du Département - UTT de FORBACH – SAINT AVOLD

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière sur la RD 31 au niveau de l'ouvrage d'art OA-FB12 entre KERBACH et LIXING-LES-ROUHLING.

Une déviation sera mise en place comme suit :

KERBACH → RD31 → RD31Bis → échangeur de Grosbliedestroff → RD81 → ROUHLING → RD81 → CADENBRONN → RD31B → RD31

• Et vice-versa

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise DEMATHIEU - BARD à Montigny les Metz ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de FORBACH - BOULAY et au Maire de la Commune de KERBACH, LIXING-LES-ROUHLING, ROUHLING, NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR, pour information.

METZ, le 23 / 06 / 2023

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2023 – DPAT / T-086

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant le 6 ° Groupement de C.R.S. à METZ -
B.P. 61083 - 57038 METZ CEDEX
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. - 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce
qui le concerne.
- 4 MM. les Maires des Communes de : KERBACH, LIXING-LES-ROUHLING, ROUHLING,
NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR, pour information.
mairiedekerbach@rtvc.fr mairie@lixinglesrouhling.fr
mairie@rouhling.net mairie.nousseviller@wanadoo.fr

Copie transmise pour information :

2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD
+ DPAT/DRM/SDER/CORD57

1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR

1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com

1 M. le Directeur de l'Entreprise DEMATHIEU - BARD – 17, rue de Vénizélos

mathieu.bonnard@demathieu-bard.fr

57950 MONTIGNY LES METZ

Chrono SDER

METZ, le 23 / 06 / 2023

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT